

## AVANT-PROPOS

---

Le présent projet a pour objet la construction d'un nouveau bâtiment d'infrastructure pour accueillir les futures activités dédiées au programme « SCORPION » sur le site du détachement du 3<sup>e</sup> Régiment du Matériel (3<sup>e</sup> RMAT) à Vayres (33).

Le programme SCORPION vise à renouveler et moderniser des capacités de combat « au contact » de l'armée de Terre autour de nouvelles plateformes et d'un système d'information du combat unique.

L'un des lieux de développement de ce programme « SCORPION » se situe au sein du Régiment du Matériel (3<sup>e</sup> RMAT) à VAYRES (86) où **un bâtiment (NTI2) sera nouvellement créé afin d'accueillir les opérations de réparation des Engins Blindés de Multi Rôles Lourd (GRIFFON) et les Engins Blindés de Reconnaissance et de Combat (JAGUAR).**

L'opération globale inclura également les étapes suivantes :

- déconstruction du magasin de stockage (bâtiment n°0010) placé sur l'emprise allouée au nouveau bâtiment (NTI2) ;
- création d'une aire de stationnement et de manœuvre pour 10 véhicules en attente d'intervention sur une surface de 500 m<sup>2</sup> ;
- création d'une passerelle sur une travée de l'aire de lavage existante (bâtiment n°0107) ;
- automatisation et équipement à double débit la station de distribution à carburant (bâtiment n°0134).

Le détachement du 3<sup>e</sup> Régiment du Matériel exploite sur son site de Vayres (33) à l'intérieur du bâtiment n°106 (atelier de réparation des véhicules), des installations visées par la rubrique 2930-1-a de la nomenclature des ICPE. A ce titre, le détachement du 3<sup>e</sup> Régiment du Matériel dispose d'une déclaration d'exploiter ces installations par récépissé du 30 mai 2007 (*cf. Annexe 4*).

Avec la création d'un nouvel atelier de réparation de véhicules blindés au sein du bâtiment projeté NTI2, et d'une nouvelle aire extérieure de stationnement des engins, et en ajoutant les installations existantes décrites précédemment et déjà visées par la rubrique 2930-1-a, l'établissement du détachement du 3<sup>e</sup> Régiment du Matériel sera désormais soumis au **régime d'enregistrement sous la rubrique 2930-1-a** de la nomenclature des ICPE. La surface totale retenue au titre de cette rubrique 2930-1-a s'élèvera à **5 090 m<sup>2</sup>**.

A noter qu'au sein du bâtiment existant n°106, d'autres installations sont visées par les rubriques ICPE suivantes :

- l'Etablissement du service d'infrastructures de la défense (ESID) de Bordeaux exploite une chaufferie déclarées au titre de la rubrique 2910 (installations de combustion) de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour une puissance de 1,104 MW ;
- le détachement du 3<sup>e</sup> Régiment du Matériel exploite :
  - une cabine peinture déclarée sous la rubrique ICPE 2930-2-b ;
  - une installation employant des matières abrasives déclarée sous la rubrique ICPE 2575 ;
  - Une fontaine de dégraissage (25 L) déclarée sous la rubrique ICPE 2564-1-b ;

La présente demande d'enregistrement a ainsi été réalisée conformément aux *articles R.512-46-1 et suivants du Code de l'environnement*.

*Conformément à l'article L.512-7I bis du Code de l'environnement, pour un projet soumis à enregistrement au titre des ICPE, cet enregistrement porte également sur les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) relevant de l'article L. 214-1 du Code de l'environnement que leur connexité rend nécessaires à l'ICPE ou dont la proximité est de nature à en modifier*

notablement les dangers ou inconvénients. Ils sont alors regardés comme faisant partie de l'ICPE et ne sont pas soumis aux dispositions des articles L. 214-3 à L. 214-6 du Code de l'environnement.

Le projet fait également l'objet d'une demande de permis de construire dont le récépissé est fourni en Pièce jointe n°8.

Dans la phase de conception de ce projet, le détachement du 3<sup>e</sup> Régiment du Matériel a notamment sollicité les compétences pluridisciplinaires des cabinets suivants :

- ESID Bordeaux : Maître d'œuvre ;
- BPM : Cabinet d'architectes ;
- AHIDA Conseil : Bureau d'études en environnement et ICPE.